



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Jean-Marc DEICHTMANN, Président
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : <http://www.agglo-saint-louis.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>
Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale
Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet des accords-cadres :

Intitulé :

Entretien des ouvrages d'eaux usées et pluviales sur le territoire de 30 communes de SAINT-LOUIS Agglomération - 2022 à 2025

Type de marché :

Accords-cadres de services

Classification CPV :

Les références à la nomenclature européenne (CPV) associées à la présente consultation sont les suivantes :

Code CPV principal	Libellé du code CPV principal
90 64 00 00 - 5	Services de nettoyage et de vidange des avaloirs
90 47 00 00-2	Service de curage des égouts

Accords-cadres couverts par l'accord sur les marchés publics (AMP) : OUI

Durée de l'accord-cadre :

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une période d'exécution courant à compter du 1^{er} janvier 2022 ou de sa date de notification si ultérieure, jusqu'au 31 décembre 2022.

Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois par tacite reconduction pour une période d'exécution d'un an à chaque fois. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction. Le pouvoir adjudicateur peut lui s'y opposer à condition d'en avertir le titulaire de l'accord-cadre 3 mois au moins avant la fin de chaque période d'exécution. La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre pas droit à indemnités.



Les dispositions relatives aux délais sont disponibles dans le CCAP.

Type de procédure :

Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	50 %
2	Prix	40 %
3	Délai d'intervention	10 %

Publications antérieures concernant le même accord-cadre :

Avis d'appel public à la concurrence paru :

- Au BOAMP n°21-132817 du 06/10/2021
- Au JOUE du 08/10/2021 sous le n°2021/S 196-510195

3. Attribution des accords-cadres :

Lot n°1 : 17 communes territoire de l'ex-Communauté de Communes du Pays de Sierentz, soit : Brinckheim, Geispitzen, Helfrantzkirch, Kappelen, Kœtzingue, Landser, Magstatt-le-Bas, Magstatt-le-Haut, Rantzwiller, Schlierbach, Sierentz, Steinbrunn-le-Haut, Stetten, Uffheim, Wahlbach, Waltenheim, Zaessingue ;

Date d'attribution de l'accord-cadre : Mercredi 22 décembre 2021

Titulaire de l'accord-cadre :

JMK SARL
195 Rue du Général de Gaulle
68440 HABSHEIM

Montant des prestations :

Pour un montant total estimatif de 132 655,44 € HT, tel qu'il ressort du BPU – SF « Entretien préventif » complété par le candidat.

Pour un montant total estimatif de 562,74 € HT, tel qu'il ressort du BPU – SF « Interventions curatives » complété par le candidat

Lot n°2 : 13 communes du territoire de l'ex-Communauté de Communes de la porte du Sundgau, soit : Attenschwiller – Folgenschwiller – Hagenthal-Le-Bas – Hagenthal-Le-Haut – Knœringue – Leymen – Liebenschwiller – Michelbach-Le-Bas – Michelbach-Le-Haut – Neuwiller – Ranspach-Le-Bas – Ranspach-Le-Haut – Wentzwiller.



Date d'attribution de l'accord-cadre : Jeudi 23 décembre 2021

Titulaire de l'accord-cadre :

ATIC SA
Rue Pasteur Prolongée
67270 WITTENHEIM

Montant des prestations :

Pour un montant total estimatif de 94 731,20 € HT, tel qu'il ressort du BPU – SF « Entretien préventif » complété par le candidat.

Pour un montant total estimatif de 660,00 € HT, tel qu'il ressort du BPU – SF « Interventions curatives » complété par le candidat

4. Renseignements complémentaires :

Autres informations

Date de signature des accords-cadres (Lots 1 et 2) : Mercredi 22 décembre 2021

Les accords-cadres sont consultables au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service marchés publics de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

5. Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Différends relatifs aux marchés publics
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24
E-mail : caroline.page@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>



Date d'envoi du présent avis : Mercredi 29 décembre 2021

